



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

03 juillet 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 03 juillet 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n°2023-027	01.07.2023	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP n°2023-028	01.07.2023	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	5
DDFIP n°2023-031	30.06.2023	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Nanterre-Tivoli.	8

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2023-027 du 1^{er} juillet 2023 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	JEAN-FRANCOIS	BERQUIER
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	M.	PATRICK	ROBIN
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	BERTRAND	RONDEL
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	Mme	AMANDINE	POCQUET
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3	Mme	MARIE AGNES	YOUSFI
VANVES 2	M.	FRÉDÉRIC	DARRIOUMERLE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS			
SDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	STEPHANE	LEMOINE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	PATRICK	BACQUEY
NANTERRE RUEIL	M.	RAYNALD	GIVERNE
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	EDDIE	KAMOUN
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
SURESNES	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
VANVES	Mme	MAGALI	DESPLAND
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	KARIMA	BENBAKOURA
NANTERRE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
PCRP			
SURESNES	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	GAELE	LE TALLEC
NEUILLY CENTRE	Mme Mme	GAELE STEPHANIE	LE TALLEC LUDINARD
HAUTS DE SEINE	Mme	STEPHANIE	LUDINARD
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE (8)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERMUES
PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ			
DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV VANVES	Mme	PERRINE	BELHADJ AMMAR
4EME BDV VANVES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL

6EME BDV VANVES	Mme	SOPHIE	VERDON
9EME BDV NANTERRE	M.	PASCAL	BREINER
10EME BDV NANTERRE	Mme	TIPHAINE	LANDAIS
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
14EME BDV NANTERRE	Mme	NICOLE	AUGE

Nanterre le 1^{er} juillet 2023

**Arrêté DDFIP n° 2023-028 du 1er juillet 2023 portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

service des impôts des particuliers de Neuilly-sur-Seine

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DURAND-PANSERA Fabiana, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 500 000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CRUCHON Valentin	BAMBA Mothié
LECHEVIN Christophe	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BRUSEL Christophe	BLEIER Mathilde
CHOISEAU Valentin	TOAVE MONITEUR Marie-Célesta
SEJEAN Frédérique	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AMAND Annie	contrôleuse	10 000 €	24 mois	50 000 €
CHAPPE Chantal	contrôleuse	10 000 €	24 mois	50 000 €
DAGUE Ludovic	contrôleur	10 000 €	24 mois	50 000 €
LABREURE Arnaud	contrôleur	10 000 €	24 mois	50 000 €
DEDIEU GALLAND Isabelle	agente	2 000 €	24 mois	50 000 €
LOUISON Carole	agente	2 000 €	24 mois	50 000 €
HAMDI Heikel	agente	2 000 €	24 mois	50 000 €
KASEKA KAPUYA Betty	agente contractuelle	2 000 €	24 mois	50 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DURAND-PANSERA Fabiana	Inspectrice pple	60 000 €	60 000 €	24 mois	500 000 €
CRUCHON Valentin	contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BAMBA Mothié	contrôleur	10 000 €	10 000 €		
LECHEVIN Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BRUSEL Christophe	agent	2 000 €	2 000 €		
AMAND Annie	contrôleuse		10 000 €	24 mois	50 000 €
CHAPPE Chantal	contrôleuse		10 000 €	24 mois	50 000 €
DAGUE Ludovic	contrôleur		10 000 €	24 mois	50 000 €
LABREURE Arnaud	contrôleur		10 000 €	24 mois	50 000 €
DEDIEU GALLAND Isabelle	agente		2 000 €	24 mois	50 000 €
LOUISON Carole	agente		2 000 €	24 mois	50 000 €
KASEKA KAPUYA Betty	agente		2 000 €	24 mois	50 000 €
HAMDI Heikel	agent		2 000 €	24 mois	50 000 €
TOAVE MONITEUR Marie-Célesta	agnte	2 000 €	2 000 €		
CHOISEAU Valentin	agent	2 000 €	2 000 €		
SEJEAN Frédérique	agent	2 000 €	2 000 €		

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble du service suivant : SIP de Neuilly sur Seine.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

À Neuilly sur Seine, le 1^{er} Juillet 2023

La comptable,
 Responsable du service des impôts des particuliers
 de Neuilly sur Seine,
 signé
 Amandine POCQUET

Arrêté DDFIP n°2023-031 du 30 juin 2023 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Nanterre-Tivoli

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le centre des Finances publiques de Nanterre-Tivoli, situé 235 avenue Georges Clemenceau à Nanterre (92025), sera exceptionnellement fermé au public du 30 juin au 7 juillet 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Nanterre, le 30/06/2023

L'Administratrice générale des Finances publiques

Maïté GABET

Signé

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>